Préavis n° 03 / 2026
du Comité directeur au Conseil intercommunal

Budget d'exploitation pour l'année 2027

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers,

En 2008, la Conférération des directeurs et directrices cantonaux des finances (CDF) a édité un nouveau modèle comptable harmonisé de deuxième génération « MCH2 » pour le secteur public. Ce modèle a pour objectifs de renforcer l'harmonisation de la présentation des comptes et de se rapprocher des normes internationales. La situation financière des communes et des associations de communes sera ainsi plus transparente et sa lecture plus aisée pour chaque citoyenne et citoyen. Le MCH2 comporte un nouveau plan comptable et des recommandations pour la comptabilisation.

Les bases légales cantonales ne permettant plus la tenue des comptes en MCH1 dès le 1er janvier 2027, les budgets doivent tous être conformes aux nouvelles exigences MCH2. C'est donc sous cette nouvelle norme que **le CoDIR vous présente le budget d'exploitation 2027 présentant un solde déficitaire à hauteur de CHF 4'100.00.**

Eléments à prendre en compte :

71000.3143.01 Entretien des vannes de réseau

En complément du contrat d'entretien des bornes hydrantes, un nouveau contrat pour l'entretien des vannes de réseau a été signé avec l'entreprise HINNI.
Plusieurs vannes vont être remplacées à Mollens.

D'autres explications sont inscrites directement dans les comptes.

Investissements

Le nouveau modèle comptable MCH2 impose dès 2027 également la présentation d'un budget d'investissement. Ce dernier prend en compte uniquement les dépenses ou recettes-subventions prévues sur l'année concernée.

71000 Approvisionnement en eau, Conseil intercommunal

71000.5030.00 Nouvel emprunt pour la 2ème étape d'essais de pompage au Grand-Marais (Préavis no 02/2026)

Conclusion

Vu ce qui précède, le Comité directeur vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers, de voter la décision suivante :

Le Conseil intercommunal de l'AIEBBM,

- vu le préavis n° 03 / 2026 du Comité Directeur,
- entendu le rapport de la commission de gestion,
- considérant que cet objet figure à l'ordre du jour,

décide :

D'accepter le budget 2027 tel que présenté, se soldant par un excédent de charges de CHF 4'100.00.

Le budget 2027 ainsi que le présent préavis ont été adoptés par le Comité Directeur le 27 août 2026.

Pour le Comité Directeur

Le Président : La Secrétaire :

Yves Coeytaux Gabrielle Neuenschwander

ASSOCIATION INTERCOMMUNALE AIEBBM DES EAUX

Annexes
Budget d'exploitation 2027
Tableau de comparaison

Présenté en séance du Conseil intercommunal du 08 octobre 2026